



2024-2025

Reddition de comptes du projet éducatif

et rapport annuel du conseil d'établissement

Centre de services
scolaire de la
Vallée-des-Tisserands

Québec 

1. Mot de la présidente du CÉ ET de la direction d'établissement	2
2. bilan des activités du conseil d'établissement.....	3
3. REDDITION DE COMPTES DU PROJET ÉDUCATIF.....	7
2.1. Portrait évolutif de la clientèle.....	7
4. Présentation des résultats	8
4.1 Présentation des résultats et des faits saillants pour chacun des objectifs du projet éducatif de 2023-2027.....	8
4.1.1 Orientation : Augmenter les compétences en littératie	8
4.1.1 Orientation : Assurer un milieu de vie saine et sécuritaire	9
4.1.2 Orientation : Augmenter les compétences en numératie	8
.....	10
5. services offerts : services éducatifs, services complémentaires, service de garde.....	10
6. ANNEXE 1 :	11
ARTICLES DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE	11
7. ANNEXE 2 :	13
ARTICLES DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE	13

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CÉ ET DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

Pour l'année scolaire 2023-2024, nous pouvons dire mission accomplie!!!

Une belle année scolaire se termine à nouveau et je tiens à remercier toute l'équipe-école qui fait un super travail pour nos enfants. Nous pouvons aussi être fiers de ce qui a été fait au niveau des rénovations de l'école, car nous avons la chance d'avoir l'une des plus belles écoles de la région.

Une mention spéciale à tous les parents bénévoles qui nous ont aidé à organiser des activités amusantes pour les enfants. Un gros merci également aux parents et citoyens qui donnent durant l'année autant en dons qu'en temps. Merci également à l'équipe-école d'impliquer la communauté au sein de l'école. Nous pouvons dire que nous avons une belle complicité d'entraide.

Finalement, un remerciement au personnel de l'école (direction, enseignants, service de garde, secrétariat, concierge) et le conseil d'établissement d'être dévoués envers nos enfants jour après jour.

Le conseil d'établissement est toujours ouvert à écouter vos suggestions ou commentaires dans le but d'améliorer les services aux élèves.

Je vous souhaite un bel été rempli de souvenirs, de beaux moments et surtout une saison estivale énergisante et reposante.



Karine Carrière
Présidente



Stéphanie Bourdeau
Direction d'école

2. BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Articles 75 et 109.1 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3)

2.1. Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre (Ex. : parent, personnel scolaire et fonction au conseil)
Beaudoin Josée	Parent
Chenaille Stéphanie	Parent
Carrière Karine	Parent, Présidente
Caza Julie	Parent, Vice-présidente
Leblanc Marie France	Enseignante
Perras Marise	Enseignante
Tanguay Marilou	Service de garde
Parisien Valérie	Enseignante

2.2 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Dates (jour-mois-année)	Type de séances Préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.
28 août 2024	Assemblée Générale
24 octobre 2024	Ordinaire
6 février 2025	Ordinaire
10 avril 2025	Ordinaire
5 mai 2025	Ordinaire
5 juin 2025	Ordinaire

2.3 Activités réalisées et décision prise

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Tarification des frais des dineurs	Juin	Adopté	Pour 2025-2026
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	Octobre à juin	Adopté	Suivi et consultation
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	Juin	Approbation	Pour l'agenda
(Frais scolaire) Approbation des contributions financières exigées	Juin	Approbation	Art.77.1 (frais scolaire)
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	Avril	Adoption	
(liste d'effet scolaire) Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	Juin	Approbation	Art.77.1
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde et du budget	Juin	Adopté	Art.77.2
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet particulier)	Octobre à juin	Fait	Comité de parents pour les activités thématique
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement		Partagé	
Consultation sur les critères de sélection de la direction		Consultation effectuée	Art.96.22 et 110.13
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	Septembre	Fait	Reddition de compte
Transmission de documents à l'intention des parents	Septembre à octobre	Fait	En tout temps
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les	Mai, juin	Consultation effectuée	

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
parents sur le cheminement scolaire de leur enfant			
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité, ccq)		Approbation	Éducation à la sexualité, CCQ et COSP
Approbation du temps alloué à chaque matière {grilles-matières}	Avril	Adopté	
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors horaire ou hors école)	Octobre à juin	Approbation	Consultation tout au long de l'année, au besoin
Consultation des parents		Consultation effectuée	Lors de la révision du plan de lutte
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	Octobre	Consultation effectuée	Lors de la révision du plan de lutte et projet éducatif
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascalaires)		Fait	Passport hockey & mini basket
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement		Approbation	Plan triennal
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	Octobre à juin	Fait	Tableau à toutes les réunions du CÉ
Adoption du budget annuel de l'établissement	Juin	Adopté	Budget 2025-2026
Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)			
Établissement des règles de régis internes	Octobre	Adopté	
Établissement d'un calendrier des séances	Octobre	Adopté	
Approbation de la reddition de compte du projet éducatif / rapport annuel	Février	Adopté	

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Consultation des besoins de l'école	Février	Consultation	
Résolution des mesures dédiées et protégées	Avril	Adopté	Résolution
Journée d'accueil des maternelles	Mai, juin	Consultation	Entrée progressive 25-26
Plan d'action	Octobre à juin	Suivi	

2.4. Résultats du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

	Violence	Intimidation	Actes de violence à caractère sexuel
Nature des événements (signalements et plaintes)	0	0	3
<p>Faits saillants: En 2024-2025, un comité de 5 personnes (enseignantes, TES, direction et psychoéducatrice) se sont rencontrées 6 fois afin de réviser le plan de lutte et de mettre à jour le plan de lutte en incluant les nouvelles demandes ministérielles en ce qui concerne les actes de violence à caractère sexuel (LIP, 2012). À la suite du sondage réalisé auprès des élèves, nous constatons une augmentation du sentiment de sécurité chez ceux-ci. De plus, l'ajout de jeux dirigés et de postes fixes de surveillance contribue à améliorer le climat scolaire et valorise la prévention des conflits, en répondant efficacement à la problématique des zones à risque. L'année prochaine, le comité mettra davantage en valeur nos principes afin de favoriser les bons comportements, tout en s'appuyant sur le système de gestion du comportement de l'école (cœur-pique).</p>			

3. REDDITION DE COMPTES DU PRÉSIDENT ÉDUCATIF

Articles 75 et 109.1 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3)

2.1. Portrait évolutif de la clientèle

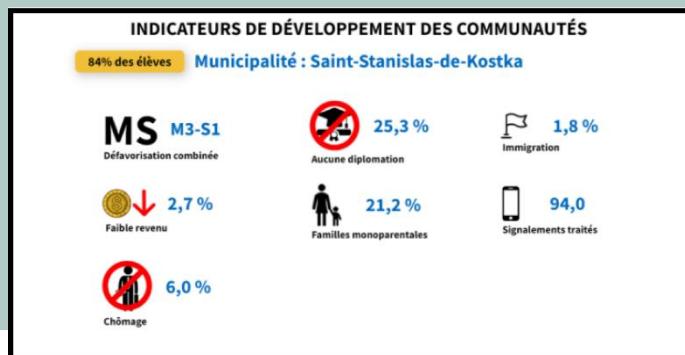
Pour l'année 2024-2025, l'école Des Jeunes-Riverains accueillait 136 élèves du préscolaire (4 ans) jusqu'à la 6^e année. Nous avons le même nombre d'élèves que l'année précédente. Nous avons 8 classes, une de chaque niveau. L'école Des Jeunes-Riverains est une école en milieu rural située à Saint-Anicet sur le territoire du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands. Nous sommes en milieu défavorisé et l'indice de défavorisation est de 10. La bibliothèque municipale et scolaire est annexée à l'école qui est située loin des centres.

Le projet d'agrandissement de notre école a apporté son lot de rebondissements positifs. Ce projet a été lancé officiellement en 1999 avec des membres de l'équipe-école. Au cours de l'année 2021-2022, les travaux ont été finalisé et la cour extérieure retravaillée. Nous pouvons affirmer que notre école est maintenant fonctionnelle. Nous vivons avec quelques petites déficiences en ce qui concerne cette construction, mais rien n'empêche le bon fonctionnement de nos classes. Le gymnase est maintenant fonctionnel et utilisé en éducation physique, au service de garde et en location.

Au cours de l'année 2022-2023, nous avons commencé les travaux de rénovation de nos deux blocs sanitaires principaux. Les travaux se poursuivront au cours de l'année 2023-2024. Plus de 800 000\$ est investi dans les installations sanitaires. En plus d'avoir des toilettes au goût du jour, nous aurons aussi de l'eau potable grâce à la rénovation de la tuyauterie.

Le portrait de la clientèle pour l'année scolaire est relativement semblable et stable depuis 2023-2024. Nous avons le même nom d'élèves depuis 2022-2023. Notre école a un indice de milieu de défavorisation de 10 donc nous ne pouvons pas avoir plus de 20 élèves par classe. Cela limite le nombre d'élèves que nous pouvons accueillir.

2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
136 élèves	136 élèves	136 élèves		



4. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

4.1 Présentation des résultats et des faits saillants pour chacun des objectifs du projet éducatif de 2023-2027

4.1.1 Orientation : Augmenter les compétences en littératie

Objectifs	<i>Augmenter la compétence assurée des élèves de 4^e et 6^e année, pour la compétence lire (CD1) lors des épreuves ministérielles.</i>				
Indicateur	<i>Taux de compétence assurée aux épreuves ministérielles de 4^e et 6^e année.</i>				
Cible	<i>70 % des élèves de 4^e et 6^e année obtiendront un résultat de 70 % et plus aux épreuves ministérielles.</i>				
Jun 2023	Jun 2024	Mai 2025	Jun 2026	Jun 2027	
4 ^e : 35 % 6 ^e : 55 %	4 ^e : 57,9 % 6 ^e : 35,3 %	4 ^e : 72,2 % 6 ^e : 68,4 %			
<i>Faits saillants : Une belle augmentation de notre compétence assurée en littératie pour nos élèves de 4^e et 6^e année. Nous croyons fortement que l'implication de ses cohortes dans des communautés d'apprentissage pédagogique depuis 2 ans est bénéfique pour eux. Cible atteinte pour les 4^e année et cible presque atteinte pour les 6^e année.</i>					

4.1.1 Orientation : Augmenter les compétences en numératie

Objectifs	<i>Augmenter la compétence assurée des élèves de 4^e et 6^e année pour la compétence écrire (CD2) lors des épreuves ministérielles.</i>				
Indicateur	<i>Taux de compétence assurée aux épreuves ministérielles de 4^e et 6^e année.</i>				
Cible	<i>70 % des élèves de 4^e et 6^e année obtiendront un résultat de 70 % et plus aux épreuves ministérielles.</i>				
Jun 2023	Jun 2024	Jun 2025	Jun 2026	Jun 2027	
4 ^e : 40 % 6 ^e : 45 %	4 ^e : 52,6 % 6 ^e : 41,2 %	4 ^e : 55,6 % 6 ^e : 47,4 %			
<i>Faits saillants : Une augmentation lente mais encourageante de notre compétence assurée en littératie (écrire) pour nos élèves de 4^e et 6^e année. Nous croyons fortement que l'implication de ses cohortes dans des communautés d'apprentissage pédagogique depuis 2 ans est bénéfique pour eux.</i> Cibles non-atteintes					

4.1.2 Orientation : Assurer un milieu de vie saine et sécuritaire

Objectifs	<i>Harmoniser les interventions afin de répondre aux besoins de tous nos élèves.</i>			
Indicateur	Nombre de profileurs majeurs total			
Cible	<i>D'ici 2027, il y aura 40 % de moins d'avis majeurs en ce qui concerne les comportements répertoriés dans le profileur. (Moins de 288 profileurs).</i>			
Juin 2023	Juin 2024 (en date du 2 juin 2024)	Juin 2025	Juin 2026	Juin 2027
439 avis majeurs/931 (47 %)	300 avis majeurs/700 (39 %)	193 avis majeurs / 726 avis au total (26 %)		
<p>Faits saillants : L'analyse se fait sur trois paliers. Le niveau 1 (vert) qui devrait représenter 1 à 80 % de nos élèves. Ce sont des interventions efficaces pour tous les élèves. Le niveau 2 (jaune) qui représente 5 à 15 % de nos élèves. Nous devons faire des interventions intensives en sous-groupe pour les élèves qui ne progressent pas de façon satisfaisante malgré une intervention efficace de niveau 1. Finalement, le niveau 3 (rouge) représente environ 5 % de nos élèves. Ces derniers reçoivent des interventions spécialisées et individuelles pour puisque les difficultés persistent malgré un enseignement efficace au niveau 1 et où l'intensité est augmentée par rapport au niveau 2.</p> <p>Actuellement, nous avons 0% de nos élèves en niveau 3, 16,9 % de nos élèves en niveau 2 et 83,1% des élèves dans le niveau 1.</p> <p>Il y a une diminution importante des avis majeurs depuis juin 2023 en plus d'une diminution de tous les avis en général. Bref, nos moyens de préventions, nos thématiques d'enseignement des comportements attendue, notre système de comportements positifs est un atout important à notre école et nous devons poursuivre dans cette voie pour les années à suivre.</p> <p>Cible atteinte</p>				

5. SERVICES
OFFERTS : SERVICES
ÉDUCATIFS,
SERVICES
COMPLÉMENTAIRES,
SERVICE DE GARDE

Nombre	Personnel enseignant	Spécifications
Nombre	Personnel enseignant	Spécifications
8	Titulaires	Maternelle 4 et 5 ans 1 ^{re} année 2 ^e année 3 ^e année 4 ^e année 5 ^e année 6 ^e année
1	Spécialiste en éducation physique	80 % : régulier 20 % : projet particulier
1	Spécialiste en anglais	40 %
1	Orthopédagogue	100%
1	Art dramatique	47 %

Nombre	Personnel non enseignant	Spécifications
1	Secrétaire	100 %
1	Concierge	38,48 heures (1 ^{re} concierge) 10 heures (2 ^e concierge)
1	Technicienne en éducation spécialisée	Préscolaire : 28 heures Primaire : 31 heures
1	Technicienne au service de garde	35 heures
4	Éducatrices au service de garde	29,75 h - 18,50 h, 18,50h et 10,83h
2	Surveillantes du diners	1,20 h / jour
1	Directrice	50 % (école 015) 50 % (école 014)

6. ANNEXE 1 :
ARTICLES DE LA
LOI SUR
L'INSTRUCTION
PUBLIQUE

LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENT

Article 75 : Le conseil d'établissement transmet au centre de services scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public dans les 30 jours suivants cette transmission. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école. Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

Article 83 : Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.
1988, c. 84, a. 83 ; 1997, c. 96, a. 13 ; 2002, c. 63, a. 8 ; 2016, c. 26, a. 7.

CENTRE DE SERVICES

Article 109.1. : Le conseil d'établissement transmet au centre de services scolaire le projet éducatif du centre et le rend public dans les 30 jours suivant cette transmission. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif du centre. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux élèves et aux membres du personnel du centre.

Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

Article 110.3.1. : Le conseil d'établissement informe annuellement le milieu que dessert le centre des services qu'il offre et lui rend compte de leur qualité.

Article 109.1. : Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif du centre et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif du centre. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux élèves et aux membres du personnel du centre.

Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication. 2002, c. 63, a. 18 ; 2016, c. 26, a. 17.

Article 110.3.1. : Le conseil d'établissement informe annuellement le milieu que dessert le centre des services qu'il offre et lui rend compte de leur qualité.

7. ANNEXE 2 : ARTICLES DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ANNEXE 2 (SIGLES ET VALEURS DE L'ÉTABLISSEMENT)



4 SIGLE ET VALEURS

LE SIGLE DE L'ÉTABLISSEMENT A ÉTÉ RÉFLÉCHI AFIN DE REPRÉSENTER LA COMMUNAUTÉ DES GENS VIVANT SUR LE TERRITOIRE DE L'ÉCOLE DES JEUNES-RIVERAINS.

- Le blé représente les terres agricoles présentes sur notre territoire.
- La forme circulaire représente à la fois un ballon rappelant notre vocation « École en forme et en santé » et à la fois un soleil évoquant celui qui se retrouve sur le drapeau municipal.
- L'anneau qui unit les lettres J et R symbolisent l'union entre le milieu agricole et le milieu riverain.
- L''eau ainsi que les vagues représentent le milieu riverain de notre territoire; l'école est située près de la rive du Lac Saint-François.
- Les couleurs du logo correspondent à celles présentes sur le drapeau de la municipalité de Saint-Anicet.

Les valeurs de l'établissement correspondent à celles élaborées dans le cadre du système de soutien aux comportements positifs (SCP) :

RESPECT - OUVERTURE - ENGAGEMENT

